

VILLIERS VINEUX
Séance du 11 mars 2022
S 002-2022

Convocation
du
 1^{er} mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze mars à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire

Présents : Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Jean-Baptiste NAVARRE - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON - Nicolas ARVIN-BEROD,

Affichage
du
 12 mars 2022

Absente : Aurore BUISSON,

Secrétaire de séance : Kamel FERRAG,

Lecture du procès verbal de la séance du 25 janvier 2022 est donnée et est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2021,

Délibération 2022 – 003

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
 Considérant que le Conseil doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal de pour l'année 2021,
 Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par M. Kamel FERRAG, Maire de la commune de Villiers-Vineux,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :
ADOpte le compte de gestion du budget principal de l'année 2021,

Approbation du Compte administratif 2021

Délibération 2022 – 004

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,
 Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
 Considérant que le Conseil doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exercice de la comptabilité administrative de M. Kamel FERRAG, Maire de VILLIERS-VINEUX,
 Considérant que pour se faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. Yves HUGOT, doyen de l'assemblée,

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Report d'investissement de 2020		6 725,73 €	6 725,73 €
Investissement 2021	93 557,23 €	42 410,12 €	-51 147,11 €
Résultat de clôture 2021			-44 421,38 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Report de fonctionnement de 2020		108 022,20 €	108 022,20 €
Fonctionnement 2021	175 922,43 €	231 139,41 €	55 146,98 €
Résultat de clôture 2021			163 169,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :
ADOpte le compte administratif comme présenté ci-dessus.

Affectation du résultat,

Délibération 2022 – 005

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,
 Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :
 - soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés,
 -soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
 Considérant que le résultat N-1 doit combler le besoin de financement,

Report investissement 2020	6 725,73 €
Résultat Investissement 2021	-51 147,11 €
Résultat de clôture à reporter	-44 421,38 €
Solde Restes à réaliser	-56 833,80 €
Besoin de financement total	-101 255,18 €

Report Fonctionnement 2020	108 022,20 €
Résultat Fonctionnement 2021	55 146,98 €
Résultat de clôture	163 169,18 €
Affectation (compte 1068)	-101 255,18 €
Solde de fonctionnement à reporter	61 914,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :
AFFECTE le résultat de l'exercice 2021 comme présenté ci-dessus :

Devis	Le Maire donne lecture des différents devis reçus. Les différents devis suivant seront inscrits au budget 2022 (Entreprise BOUISSET, curage des fossés, gestion du pont des rigoles)																		
Motion <i>Délibération 2022 – 006</i>	Le Maire propose de prendre une motion relative à la hausse du coût de l'énergie pour les communes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres : ACCEPTE de prendre cette motion																		
Elections	Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril. Le Maire informe le conseil municipal que le bureau de vote se tiendra à la mairie. 1^{er} tour : le 10 avril 8h00 – 12h00 : François SPINELLE – Jean-Baptiste NAVARRE - Hélène COUASSE 12h00 – 16h00 : Aurore BUISSON - Romuald LEMAITRE- Franck LECOMTE 16h00 – 19h00 : Kamel FERRAG - Éric JAMBON - Yves HUGOT 2eme tour : le 24 Avril 8h00 – 12h00 : -Franck LECOMTE - Jean-Baptiste NAVARRE - Yves HUGOT 12h00 – 16h00 : Romuald LEMAITRE - Kamel FERRAG - Aurore BUISSON 16h00 – 19h00 : Éric JAMBON - François SPINELLE -																		
Points divers	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Le maire annonce la fermeture d'une classe au sein du RPI ☛ Communauté de Communes Serein et Armance : <ul style="list-style-type: none"> - Vote des taux 2022 : <table border="1" data-bbox="638 806 1268 974" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th>Nature</th> <th>Taux</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe d'habitation TH</td> <td>4,91 %</td> <td>4,91%</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière (bâti) TF</td> <td>5,00 %</td> <td>3,93%</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière (non bâti) FNB</td> <td>17,85 %</td> <td>16,23%</td> </tr> <tr> <td>Cotisation foncière entreprises CET</td> <td>6,00 %</td> <td>4,97%</td> </tr> <tr> <td>Fiscalité Professionnelle de Zone FPZ</td> <td>23,83 %</td> <td>23,83%</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Taxe d'ordure ménagère 11,55% 10,70% - Redevance annuelle d'assainissement non collectif : 25€ - 1 jour 1 église pour l'été 2022 : demande si une personne de la commune peut faire des visites de l'église (une en juillet et une en août) - Balisage des chemins, en 2023. ☛ Amis des écoles : randonnée le dimanche 3 avril à DYÉ ☛ Foire et animation : Annulation du spectacle du 13/03 par manque d'inscription Apéro-concert le vendredi 10 juin 	Nature	Taux	2021	Taxe d'habitation TH	4,91 %	4,91%	Taxe foncière (bâti) TF	5,00 %	3,93%	Taxe foncière (non bâti) FNB	17,85 %	16,23%	Cotisation foncière entreprises CET	6,00 %	4,97%	Fiscalité Professionnelle de Zone FPZ	23,83 %	23,83%
Nature	Taux	2021																	
Taxe d'habitation TH	4,91 %	4,91%																	
Taxe foncière (bâti) TF	5,00 %	3,93%																	
Taxe foncière (non bâti) FNB	17,85 %	16,23%																	
Cotisation foncière entreprises CET	6,00 %	4,97%																	
Fiscalité Professionnelle de Zone FPZ	23,83 %	23,83%																	
	La séance est levée à 23h15 Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures																		